

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 EWIG, r. Amboise-Richel, 3 ;
 BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne . . . 50 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 19 Novembre 1881.

Chronique générale.

La Déclaration ministérielle a annoncé à la France « un gouvernement uni, dégagé de toutes les conditions subalternes de division et de faiblesse ».

Il se peut qu'en se donnant pour collaborateurs de simples phonographes, M. Gambetta ait « dégagé » son ministère des « conditions subalternes de division ». L'instrument inventé par Edison a la réputation méritée de reproduire très-fidèlement les sons qui lui sont confiés, et jamais on ne l'a vu s'insurger contre personne.

Nous ne doutons pas non plus que le cabinet soit « uni » comme un seul homme, s'il est vrai, comme d'aucuns l'assurent, qu'il possède un seul ministre, M. Gambetta.

Cependant, nous devons constater qu'à une époque très-récente, alors qu'ils n'étaient pas encore passés à l'état de phonographes, les ministres membres de la Chambre n'étaient pas absolument « dégagés de toutes les conditions subalternes de division ».

Le 9 novembre dernier, par exemple, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple proposé par le gouvernement, MM. Gambetta, Paul Bert, Devès, Waldeck-Rousseau, Rouvier, Antonin Proust ont voté pour, tandis que MM. Allain-Targé, Cochéry et Raynal ont voté contre.

Même divergence chez les sous-secrétaires d'Etat : l'ordre du jour pur et simple a été adopté par MM. Spuller, Blandin, Caze, Faure, et repoussé par MM. Lelièvre, Lesguiller et Margue. M. Martin-Feuillée s'est abstenu.

Il est vrai que la livrée ministérielle vous change bien un homme. Nous ne doutons pas que les gens de service dont M. Gam-

beta s'est entouré ne s'efforcent de faire oublier leurs velléités d'indépendance en remplissant consciencieusement les devoirs de la plus respectueuse domesticité.

Nous pensons, avec le *Voltaire*, que le président du conseil aura « ses coudées franches » au milieu de ses commis. Nous admettons aussi avec ce journal que les ministres actuels ne sont pas notoirement inférieurs à leurs devanciers du cabinet Freycinet-Waddington et du cabinet Ferry-Constans-Farre-Barthélemy-Saint-Hilaire.

« A lire les journaux, à entendre les propos de couloirs, dit la feuille gambettiste, on croirait vraiment que les illustrations abondent dans le monde politique et parlementaire, et que M. le président du conseil les a écartées à dessein, de parti-pris, méchamment. Je cherche ces illustrations repoussées par une dictature jalouse. J'ai le regret de ne pas les apercevoir. »

Ni nous non plus.
 « Je suis las de vivre avec des imbéciles », s'écriait récemment M. Gambetta. Imbéciles pour imbéciles, il a choisi les hommes les plus capables de faire d'excellents serviteurs. C'est ainsi que nous avons le bonheur de posséder un « gouvernement uni, dégagé de toutes les conditions subalternes de division et de faiblesse ».

M. Gambetta commandera, les subalternes obéiront, et la France est invitée à bénir le « gouvernement uni », c'est-à-dire la dictature.

L'*Officiel* de ce matin publie un décret nommant M. Magnin, ancien ministre des finances, gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Denormandie.

La gauche républicaine du Sénat s'est réunie hier pour examiner la question de la révision. La majorité approuve l'idée d'un corps électoral plus étendu ; elle est d'avis qu'il ne faut pas toucher aux inamovibles actuels ; que le congrès ne pourra délibérer

que dans la limite du consentement des deux Chambres et sur les points qu'elles auront admis séparément.

Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont réunis avant-hier soir, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Gambetta.

Le conseil s'est prolongé jusqu'à minuit. On s'est occupé des nouvelles nominations à faire dans toutes les branches de l'administration. M. Gambetta a donné en outre des instructions générales à ses collègues relativement à l'attitude qu'ils doivent prendre.

Le ministre des finances va convoquer à Paris, d'ici la fin du mois, tous les trésoriers payeurs-généraux des départements. Nous croyons savoir que cette convocation se rattache à un projet d'emprunt.

On dit depuis hier, et le bruit s'en accrédite aujourd'hui dans les régions politiques, qu'au premier acte d'hostilité du cabinet actuel, soit contre le clergé, soit contre les congrégations religieuses autorisées, le Nonce apostolique a été autorisé par le Saint-Siège à demander son rappel.

M. P. Bert, le nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes, fut, pendant la guerre de 1870, préfet du Nord. Il ne connaissait pas le premier mot d'administration, mais il était l'ami de M. Gambetta, et cela tenait, alors comme aujourd'hui, lieu de toutes les qualités absentes.

Ce fougueux « outrancier », qui n'a pas payé de sa personne, mais que nous avons payé de nos deniers, trouvait que les braves populations du Nord étaient « archi-lâches » — le mot est dans les dépêches officielles, — et il se mit en état d'insurrection ouverte contre le gouvernement de Paris, dont il feignait de prendre les instructions électo-

rales de février 1871 comme venant « du quartier général ennemi ». Le plus piquant, c'est que ces instructions étaient contresignées Hérold, ministre de l'intérieur par intérim à Paris.

M. le préfet de la Seine est-il allé porter ses félicitations au successeur de M. J. Ferry ? N'en doutons pas.

M. Hérold a prouvé que la théorie jacobine n'excitait plus son indignation.

Voici deux des dépêches auxquelles nous faisons allusion :

Lille, 30 janvier 1871.
 Préfet à l'intérieur et guerre, Bordeaux.
 Ici, population AVILIE applaudit paix à tout prix.
 P. BERT.

Préfet à secrétaire général, Auxerre (chiffrée).
 Comment reçu armistice ? Ici, très-bien ; pays ARCHI-LACHE.
 P. BERT.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.
 Le nouveau ministre de l'agriculture, créé au profit de M. Devès, qui est un avocat, comprend les services divers qui intéressent l'agriculture dans la nomenclature des budgets de l'Etat.

En conséquence, ce département ministériel, en outre de ses attributions normales (écoles et services vétérinaires, enseignement professionnel de l'agriculture et de la sériciculture, encouragements à l'agriculture et au drainage, phylloxera, doryphora, etc., haras, forêts, établissements et services sanitaires, statistiques, etc.), emprunte au ministère des travaux publics le service des études et subventions pour travaux d'irrigations, de dessèchement et de curage, les prêts pour irrigations et dessèchements, l'aménagement des eaux et l'assainissement des marais communaux.

Depuis onze ans, et sans compter le nouveau cabinet, la France a compté treize présidents du conseil, huit ministres des affai-

22 **Feuilleton dell'Écho Saumurois.**

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XIV

CE PAUVRE GANDOIN !

(Suite.)

Une lampe fut promptement allumée, une collation servie.

Déjà Michaud demandait qu'on le tint au courant de ce qui s'était passé. Rien qu'à le voir, on devinait combien sa soif de réhabilitation était ardente.

Lorsque Madeleine eut satisfait à cette curiosité :

— Quel intérêt cet inconnu avait-il à nous écouter ainsi ? murmura-t-il. Pourquoi cette fuite et cette terreur ? Qui donc est-il ?

— Tout nous prouve, répondit l'avocat, que c'est l'auteur, ou du moins le complice du meurtre. Il n'a donc pas quitté le pays.

— Oh ! son nom ! son nom ! gronda sourdement Michaud.

Raynal et Madeleine se regardaient, lisant dans

les yeux l'un de l'autre ce même soupçon : Gandoin.

Le jeune avocat allait parler.

— Silence ! dit-elle vivement, Jean ne saurait pas se contraindre... Il lui donnerait l'éveil... Il le tuerait !

Et comme Raynal semblait étonné :

— Oh ! reprit-elle, vous ne savez pas ce qu'il a souffert, ce qu'il souffre encore, mon pauvre homme ! Moi seule, je vois dans son cœur ; moi seule, je sais ce qu'il renferme d'impatience et de colère !

La physionomie de Michaud, plus éloquente encore que les paroles de sa femme, avait exprimé tout cela. Sous cette nature placide, un feu couvait, dont l'explosion était à craindre. Il le reconnut lui-même, et, résigné, docile comme un enfant, il répondit à Madeleine :

— Tu as raison, femme !... Je pourrais tout gâter... Ne me dites rien... J'ai confiance et j'attends...

Raynal détourna la conversation.

— Demain, dit-il, nous chassons toute la journée, mais je repasserai par ici le soir... A demain.

Puis, comme se ressouvenant d'une chose tout à fait étrangère aux préoccupations du moment :

— A propos ! je désire rendre visite à un ancien camarade qui habite, je crois, Vitte. C'est ce pauvre Gandoin... Enseignez-moi donc sa demeure.

— Petit-Pierre vous y conduira ! répondit avec empressement Madeleine, qui avait compris l'intention de l'avocat.

Il s'agissait de savoir si Gandoin se trouvait chez lui, à quelle heure il y était rentré.

Raynal sortit, escorté par Petit-Pierre.

Ils aperçurent bientôt, dans une petite cour commune, des lanternes briller, des ombres se mouvoir, avec accompagnement d'un bruit de sabots.

— On sort de la veillée, dit le jeune garçon. Tiens, voilà justement le père Pacôme et sa femme ! C'est chez eux que Gandoin loge.

L'avocat, sans perdre une minute, aborda le groupe qui venait de lui être désigné.

— Pourriez-vous me dire, interrogea-t-il, si je trouverai en ce moment M. Gandoin ?

— A savoir ! répliqua le bonhomme, d'après la coutume évasive des paysans. Quand nous sommes partis, voilà deux heures environ, je crois bien qu'on était dehors. Suivez la lanterne... Nous rentrons... on verra !

En moins de dix minutes, on atteignit la maison des Pacôme.

Elle était plongée dans une obscurité complète. Pas une vitre en lumière.

— Faut croire que le porteur de contraintes est encore à trimbaler ses pancartes de couleur, opina d'un ton narquois la vieille paysanne.

— Gandoin !... cria son mari, hé !... Hohé !...

Gandoin... c'est un monsieur de la ville qui voudrait te causer... Hohé donc !

Puis, comme rien ne bougeait à l'intérieur :

— C'est qu'il n'y est point ou qu'il dort ferme... Une fenêtre s'ouvrit tout à coup. Gandoin parut,

... Dans le simple appareil

D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

— Ah ! jarni ! le v'là ! s'étaient écriés les Pacôme, en reconnaissant leur locataire.

Quant à celui-ci, baillant des mâchoires et des bras :

— Ah !... Je dorsais si bien ! Que le diable emporte celui qui m'éveille !

Dans cette malédiction, dans cette pantomime, il y avait tant de naturel que Raynal se sentit aussitôt désarmé, convaincu.

— Décidément, pensa-t-il, ce n'était pas lui. Gandoin, cependant, avait changé de ton :

— Est-ce que ce serait vous, monsieur le percepteur ? Oh ! faites excuse...

— Non ! l'interrompit son ancien camarade, non, c'est moi, Paul Raynal, qui voulais le dire bonsoir en passant. Je suis à Vitte toute la journée de demain. Pardon d'avoir troublé tes rêves. Recouche-toi bien vite. A demain !

Et, comme ne voulant pas qu'il se dérangeât davantage, Raynal s'éloignait déjà.

Devant la porte du chalet, il congédia Petit-Pierre en lui disant :

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

res étrangères et vingt et un ministres de l'intérieur, non compris les ministres par intérim.

On lit dans le Journal du Loiret :

« La nomination de M. Allain-Targé est l'une de celles qui ont produit le plus de stupéfaction dans le public.

» On raconte, à ce sujet, qu'un grand financier, l'un des princes de la Bourse, aurait dit dédaigneusement en parlant de M. Allain-Targé : « Après tout, s'il a besoin de quelques conseils, je lui en donnerai. »

N'en aurions-nous pas fini avec les crocheteurs ? Le bruit court à Grenoble que les RR. PP. Chartreux vont être prochainement expulsés. Le Père supérieur aurait été averti officieusement que l'arrêté leur appliquant les décrets du 29 mars n'attendait que la signature du Président de la République. Déjà les religieux ont emballé leur bibliothèque et l'outillage nécessaire à la fabrication de la liqueur dite Chartreuse, pour être, au premier signal, envoyés en Autriche.

LE GRAND PROGRAMME.

« Si l'on n'a pas le grand ministre, on aura peut-être du moins le Grand Programme », s'écriait avant-hier d'un ton goguenard l'académique Journal des Débats.

Nous l'avons, aujourd'hui, le Grand Programme, le programme gigantesque qui devait imposer silence aux railleries des destructeurs du cabinet Gambetta-Rouvier-Margue et révéler au monde les vastes pensées du vaste cerveau du vaste réformateur de Cahors.

Ne rions pas, s'il vous plaît, c'est le programme de la France ! Au Sénat, il a été salué par trois ou quatre applaudissements, et, à la Chambre, par une soixantaine de maigres bravos ; mais, n'en soyons pas surpris : parfois le respect commande le silence.

Le Parlement a appris que M. Gambetta se proposait :

De réformer la magistrature, l'instruction publique, l'armée, et le régime économique de nos diverses industries ; de favoriser « les institutions de prévoyance et d'assistance sociale ; d'assurer, par la stricte application du régime concordataire, le respect des pouvoirs établis dans les rapports des églises avec l'Etat », de protéger « les libertés publiques », de maintenir avec fermeté l'ordre au dedans et avec dignité la paix au dehors ».

Que voilà un Parlement bien renseigné !

Le seul point un peu précis du Grand Programme est celui où le gouvernement manifeste le projet de « mettre, par une révision sage et limitée des lois constitutionnelles, l'un des pouvoirs essentiels du pays en harmonie plus complète avec la nature démocratique de notre société. »

Démocratie, démocratique, ces deux mots reviennent plusieurs fois dans la Déclaration ministérielle.

N'accusons pas M. Gambetta de rêver de la dictature.

Lorsqu'il se promène au milieu des splendeurs de son hôtel : « Juste ciel ! s'écrie-t-il, comme la démocratie est magnifiquement logée ! »

Lorsqu'il s'assied devant un fin menu : « A la bonne heure, dit-il, la démocratie déjeunera bien, ce matin. »

Lorsqu'il étale ses membres augustes dans l'onde tiède et parfumée de sa baignoire d'argent : « Voilà un bain, pense-t-il, dont la santé de la démocratie se trouvera à merveille. »

L'hôtel du grand-duc de Cahors sert à loger la démocratie ; ses voitures sont destinées à promener la démocratie ; ses cigares exquis, c'est la démocratie qui les savoure.

Grâce à M. Gambetta, la démocratie est millionnaire, dort bien, mange mieux encore et s'engraisse à vue d'œil sous la paternelle direction de l'illustre Trompette.

Bienheureuse démocratie ! Et dire qu'elle ne se doutait pas de son bonheur !

Il lui a fallu la Déclaration du plus démocrate des dictateurs pour apprendre que l'unique ambition de cet homme désintéressé est d'assurer sa fortune et son règne.

(Union.)

LE MINISTRE DES CULTES.

Si le ministre des cultes avait été lié au ministère de l'instruction publique et que M. Paul Bert eût été ministre des cultes par suite de sa nomination au ministère de l'instruction publique, c'eût été déjà un scandale ; mais avoir, par un décret spécial, retiré le ministère des cultes à M. Waldeck-Rousseau pour le remettre à M. Paul Bert, c'est une faute qui frappe tous les esprits. Persécuter les catholiques dans un pays où la grande majorité de la nation est catholique, c'est une faute ; mais afficher les intentions persécutrices, déclarer brutalement la guerre, c'est une maladresse sans égale.

Voici en quels termes un journal républicain, le Parlement, apprécie cette nomination scandaleuse de M. Paul Bert au ministère des cultes :

« Le premier acte du nouveau ministère a été à la fois une faute et une inconvenance. L'administration des cultes était rattachée au ministère de l'intérieur. L'en détacher pour la joindre au département de l'instruction publique, au moment même où un ennemi déclaré, violent, acharné, de toutes les idées religieuses, était appelé à la tête de ce département, c'était jeter à l'Eglise catholique un inqualifiable et presque outrageant défi. Que l'on applique strictement le Concordat, que l'on surveille avec vigilance l'attitude et les actes du clergé, que l'on réprime tous les écarts avec vigueur, soit. Mais charger des relations à suivre avec ce clergé un homme qui n'a jamais négligé une occasion de l'insulter publiquement, lui et ses croyances, c'est se venger, sans dignité, de la nécessité où l'on est de rester en rapport avec lui. Nous ne sommes pas cléricaux ; mais nous

sommes impartiaux avant tout. La nomination de M. Paul Bert aux cultes est un acte de mauvaise politique et de mauvais goût. »

De son côté, le National consacre au nouveau ministre des cultes un article dont la conclusion montre assez que ce journal partage entièrement l'avis du Parlement. La voici :

« A vouloir un ministre trop radical, les adversaires du catholicisme pourraient bien aboutir à faire une France catholique. Contrairement à la théorie de M. Paul Bert, nous croyons que le danger consiste à se faire des ennemis sans nécessité. »

On lit aussi dans le Gaulois :

« Lorsque M. Jules Ferry arriva aux affaires, les cultes, on s'en souvient, lui avaient été retirés et confiés à son collègue, M. Lepère. On estimait alors qu'il eût été inconvenant et impolitique de laisser cette branche de l'administration entre les mains d'un ministre qui, en se mariant civilement, avait manifesté hautement son indépendance complète en matière religieuse. Et voilà que maintenant on confie les cultes à qui ? — A M. Paul Bert, à ce pamphlétaire fanatique qui, dernièrement encore, affirmait sa haine contre toutes les religions ; à M. Paul Bert qui, comme il l'a avoué lui-même, s'applique sans cesse à rechercher une poudre insecticide pour détruire le phylloxéra clérical !... »

« Cette nomination est plus qu'une provocation et un scandale, c'est une maladresse dont ne tarderont pas à profiter tous les ennemis de la République. Ce défi jeté à la conscience, non-seulement de trente millions de catholiques, mais de tous les croyants, produira infailliblement une réaction dans les esprits, laquelle rejettera dans les partis hostiles au gouvernement établi tous ceux qui verront la liberté de conscience et la liberté religieuse menacées. »

« Qu'on ne se y trompe pas : le choix de M. Paul Bert est une menace de persécution religieuse. »

La Petite République française prétend qu'il n'y a que les feuilles « de sacristie » à blâmer le choix de M. Paul Bert comme ministre des cultes. C'est maltraiter avec un extrême sans- façon la vérité. Nous venons de citer les protestations du Parlement. Le Temps s'est exprimé de même. Le Nord, qui n'est pas plus que ces journaux une feuille « de sacristie », condamne la nomination du « lévite de l'athéisme, de l'apôtre intolérant du matérialisme le plus compacte et le plus radical. »

PAS SI BÊTES !

Il y a « cléricaux et cléricaux ». Nous sommes bien forcé de convenir qu'avant la sottise fructueuse des républicains qui ont inauguré de persécuter la religion pour ranimer contre eux la ferveur religieuse, il y avait parmi nous des fliées. On les a réchauffés ; c'est fort bien. Suivant les républicains, quiconque s'avise de croire en Dieu est un « clérical ». A ce compte, il y

en a en France trente-cinq millions sept ou huit cent mille sur trente-six millions, — sinon pendant leur vie, du moins à l'heure de la mort. Et c'est toujours un spectacle intéressant de voir nos citoyens se donner un bon et solide démenti à ce moment-là.

Cet accident vient encore d'arriver à un des principaux d'entre eux, car, enfin, c'était un préfet. M. Jules Mahias, après avoir été pourvu de la préfecture de Grem. Thiers. Tout Paris l'a connu journaliste, secrétaire de la rédaction du Siècle. Il venait donc d'une vieille forteresse de l'incrédulité. A ce propos, nous serions curieux de savoir combien, sur les collaborateurs du Siècle morts depuis vingt ans, — combien ont fini sans les sacrements (depuis M. Havin, leur chef) ?

M. Mahias était aimé et estimé, en tant qu'homme privé, et nous n'avons, quant à nous, rien à dire contre sa vie. Mais enfin, il vient de la terminer comme il nous plaît qu'on la termine, comme il convient à tous les Français nés dans la religion catholique, eussent-ils fait inconsidérément les petits négats, pour aboutir après à une nouvelle apostasie finale.

M. le préfet Mahias « a fait une mort très-chrétienne », ainsi que nous l'avons déjà dit.

Et il a bien fait ! Et son exemple nous permet de dire encore une fois : — Ce n'est pas les républicains qui meurent comme ils ont vécu ! Pas si bêtes !

M. Jules Mahias a été successivement préfet d'Oran, des Côtes-du-Nord, du Cher et de l'Isère. Il était âgé de 48 ans.

AU GRAND MINISTÈRE.

Le voilà, le Grand Ministre !
Le voilà bien !
Il devait étonner la terre
Et puis... plus rien !
Sitôt qu'il apparut, sa gloire
S'anéantit,
Comment l'appellera l'histoire ?
Petit ! petit !

On va dire, en voyant son père,
Large héros,
Il n'est pas grand, le Ministre,
Mais il est gros !
L'ancien nous semblait incolore
Quand il partit,
Le nouveau paraît plus encore
Petit ! petit !

Vraiment, pourquoi prendre la place
Du bon Ferry,
Du joyeux Farre et du cocasse
Barthélemy ?
De Constans, cet homme funeste,
Que l'on sentit,
Puisque M. Cazot nous reste
Petit ! petit !

Le Président que l'on cense
Croit tout changé,
Parce qu'il octroie à la France
Allain-Targé !
Ce ministère, triste leurre
Dont on pâtit,
N'étant pas Espagnol, demeure
Petit ! petit !

Donc, ce ministère morose,
Banal mic-mac,
N'aura de grand, je le suppose,
Que l'estomac.
Va donc où ton ventre te pousse !
Bon appétit !
Salut ! ministère Tom-Pouce !
Petit ! petit !

(Clairon.)

ESCORPETTE.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 novembre.
La Bourse fléchit. En clôture, les premiers semblaient annoncer un mouvement de reprise, il n'en a pas été ainsi. Le 5 0/0 recule à 116.90 et le 3 0/0 à 86.17.

Les opérations en actions de la Banque Transatlantique prennent un grand développement ; la plus-value que vont acquérir ces titres est certaine à bref délai.

Le Crédit Foncier reprend possession du niveau ordinaire de ses cours à 1,740, on s'empresse d'acheter aux prix actuels.

Le Crédit Lyonnais est très-ferme à 870 ; cette valeur, qui est possédée par tous les bons capitalistes, doit atteindre des prix plus en rapport avec sa situation brillante.

La Banque Nationale s'inscrit à 667.50, les titres de cette Société sont appelés à un grand avenir.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière sont souscrites avec grand empressement par la petite épargne, qui comprend l'importance qu'il y a pour elle à s'assurer un bon placement.

Les actions de la Banque Romaine, émises par le Crédit de France, atteindront le prix des titres de cette dernière Société, il faut souscrire dès maintenant.

La Banque de Prêts cote 560 avec tendance à la reprise.

— Tu raconteras à ta mère comment nous avons si maladroitement réveillé ce pauvre Gando !

Durant toute la journée suivante, les aboiements des chiens, force coups de feu retentirent dans les bois et dans les guérets d'alentour.

Il s'agissait d'une grande battue de fin d'automne, à laquelle étaient conviés tous les Nemrods de l'arrondissement.

Vers le soir, la famille Michaud vit reparaitre Paul Raynal en attirail de chasse, le carnier rempli, le fusil sur l'épaule.

Un autre chasseur l'accompagnait, dans lequel on reconnut le notaire Labarthe.

Le gendre du capitaine Lambert avait, surtout sous ce costume, cette magnifique prestance qui faisait de lui le type parfait du franc-tireur des Vosges.

— Permettez-moi, dit plaisamment l'avocat, de vous présenter notre tabellion le plus robuste et le plus beau... Hercule notaire !

Labarthe ne répondit que par un sourire de complaisance. Il était aussi grave que sur le banc des jurés. Ne connaissant pas sa position florissante, son bonheur conjugal, on aurait pu croire qu'une peine secrète assombrissait son front. Sa joue s'était creusée, ses traits avaient pâli.

— J'ai profité de cette occasion, dit-il à Jean Michaud, pour vous apprendre que les intentions de votre fils Justin sont réalisées. Tout est en

régle... Voici les quittances.

En ce moment, Gando parut sur le seuil.

Son pantalon de lasting effiloqué par le bas et tout luisant aux genoux, sa vieille redingote usée jusqu'à la corde et boutonnée jusqu'au menton, son chapeau roussâtre et déformé, tout en lui sentait le dénûment, la misère.

— Pardon ! pardon si je suis importun, fit-il avec un obséquieux salut, j'aurais deux mots à dire à M. Paul Raynal.

Et comme celui-ci s'avançait à sa rencontre :

— Merci de vous être souvenu du pauvre Gando ! poursuivit-il. Ah ! cette visite d'hier soir m'a touché jusqu'aux larmes... Voilà, voilà de la bonne et généreuse camaraderie !... Elle me donne la hardiesse de vous demander... de te demander, Paul, un service !

— Avec plaisir ! répondit le jeune avocat, mais nous ne sommes pas seuls...

— Qu'importe ! l'interrompit Gando, ma requête n'a rien dont je puisse rougir... M. et M^{me} Michaud sont pour moi des bienfaiteurs, des amis... et maître Labarthe excusera... Je n'ai guère l'honneur d'en être connu, mais je ne crains nullement de parler devant lui.

— Parle donc ! fit Raynal.

— Voici le fait, s'expliqua le porteur de contraintes. Tu sais, je crois, quel était mon gagne-pain. Oui, n'est-ce pas ? Un piètre et vilain métier !

Peu de profits, beaucoup de mal. Bref, hier soir, brisé de fatigue, n'en pouvant plus, je m'étais couché en même temps que le soleil. Il était dans son droit, lui ! Moi, je n'avais pas terminé ma tâche !

Gando avait repris plus que de l'assurance. Il se familiarisait. Sa pantomime et son accent devenaient ceux d'un loustic.

— Fureur du patron, continua-t-il. Je me rebiffe et j'offre ma démission. Il l'accepte. Me voilà sans place... Comprends-tu, Paul ?

— A peu près, répliqua celui-ci ; tu désires que je te cherche un emploi.

— C'est trouvé !... s'écria Gando. A Paris, quelque chose d'avantageux... Des espérances d'avenir ! Je puis me refaire !... Seulement, l'ami qui me propose cette occasion n'est pas plus riche que moi... Sa lettre, hélas ! n'était pas chargée !... Il me faudrait d'abord l'argent du voyage. Paul, mon bon Paul, je te le rendrai, parole d'honneur !

— Accordé ! conclut Raynal ; sois prêt demain matin à six heures... Nous partirons ensemble pour Épinal, où tout s'arrangera... A demain !

Gando se confondit en remerciements, en protestations. Il semblait fou de joie.

Paul Raynal avait regardé Madeleine.

(A suivre.)

La Société Générale de Fournitures Militaires a un marché très-suivi, chacun apprécie les titres de cette entreprise dont les affaires sont très-prospères, on cote 540.

Les actions de la Grande Compagnie d'Assurances émises à 300 fr. par la Société Nouvelle, sont des titres d'avenir et que tout capitaliste doit s'empresse de mettre en portefeuille dès maintenant. On inscrit 475 sur le Malétra.

L'action Alais au Rhône est très-ferme aux environs de 508, quant aux obligations elles sont plus demandées à cause de leur revenu fixe à 302.50.

La Société Générale de Laiterie très-demandée à 630 tend à conquérir le cours de 700.

Les Messageries Fluviales ont un bon courant d'affaires à 289.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A titre de document à conserver, nous croyons devoir publier le compte rendu ci-après de la séance du Conseil municipal de Saumur du 7 novembre 1884 :

« Le Maire expose au Conseil que le succès du Collège de jeunes filles, installé provisoirement dans le local occupé autrefois par M^{lle} Mathieu, a dépassé nos espérances. Nous comptons, pour la rentrée d'octobre, sur 40 à 50 élèves; 87 jeunes filles sont inscrites à notre établissement, et 16 d'entre elles suivent avec succès les cours d'enseignement secondaire faits par MM. les Professeurs du Collège communal de Saumur.

Il est nécessaire de s'occuper immédiatement de la construction d'un Collège définitif. A cet effet, le Conseil a déjà décidé l'acquisition d'un vaste immeuble appartenant à M. Louvet, admirablement situé, joignant le Jardin des Plantes et accessible par la rue des Moulins.

La Commission des bâtiments du Conseil municipal a étudié, avec l'Administration et M. l'Inspecteur primaire de l'arrondissement de Saumur, un projet de concours pour la construction du Collège. La dépense totale semble devoir atteindre 400,000 fr., et, pour faire face à cette dépense, l'Administration municipale propose au Conseil de décider que la Ville de Saumur empruntera à la caisse des Lycées et Collèges, fondée par la loi du 5 juillet 1880, une somme de 200,000 fr., remboursable en 30 ans, et de demander à l'Etat de participer à la dépense pour une somme égale. L'annuité à payer par la Ville de Saumur, pour l'amortissement de cette dette de 200,000 fr., serait de 8,000 fr., qui serait prise sur les ressources ordinaires de la commune. Il suffirait, en effet, au Conseil d'élever, chaque année, les prévisions de recettes de l'Octroi de 8,000 fr., soit d'inscrire en prévision de recette à son budget ordinaire chaque année 250,000 au lieu de 242,000 fr., et en dépense au même budget 8,000 fr. pour l'annuité d'amortissement de cette dette.

Les recettes de l'Octroi de Saumur s'élèvent chaque année à environ 305,000 fr.; porter les prévisions à 250,000 fr. n'a donc rien d'inquietant, et il restera, malgré ce prélèvement nouveau, une élasticité budgétaire permettant de faire face aux dépenses diverses qu'il est impossible de prévoir à l'avance et qui s'imposent chaque année en cours d'exercice.

Une objection a été faite à ce mode de procéder. On proposait d'emprunter pour une période moins longue; cependant, ce sont les générations futures qui profiteront surtout de la création d'un Collège pour les jeunes filles; il est donc juste de laisser à leur charge l'amortissement de cette dette. Du reste, grâce à la création de la caisse des Lycées et Collèges, aucun emprunt n'aura été fait dans des conditions aussi avantageuses. Il ne coûtera à la Ville que 4 0/0, remboursement et intérêts compris, soit 240,000 fr.

Le Maire invite le Conseil à présenter ses observations sur ce mode d'emprunt. A l'unanimité, les membres présents se déclarent favorables au projet.

Le Conseil, après délibéré :

Vote un emprunt de 200,000 fr. à la caisse des Lycées et Collèges et Ecoles primaires, remboursables en 30 années;

Dit que les annuités nécessaires au remboursement de cet emprunt seront prélevées sur les ressources ordinaires de la commune;

Autorise le Maire à traiter avec la caisse des Lycées, Collèges et Ecoles primaires, conformément à la loi du 3 juillet 1880;

Dit, en outre, qu'il prend l'engagement, en cas de retard dans le paiement des semestres, de payer des intérêts de retard calculés à raison de 5 0/0.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est demain soir, dimanche, qu'aura lieu la représentation de l'habile prestidigitateur

E. BOSCO, le fils du célèbre BOSCO, de Turin, que nous avons vu à Saumur il y a bientôt trente ans et dont la réputation était européenne. E. Bosco est le seul héritier de son père; c'est dire que ses séances ne peuvent manquer d'être on ne peut plus intéressantes. D'ailleurs, le nom seul de Bosco dispense de tout éloge, et nous croyons que la soirée de demain attirera un public nombreux au théâtre.

L'ÉLECTION DE SOLAND.

A propos de la vérification de l'élection de M. de Soland, nous lisons dans une correspondance du *Journal de Maine-et-Loire* :

« Il s'en est fallu de bien peu que M. de Soland ne fût invalidé, grâce à un petit tour imaginé par ses adversaires; ils avaient collé sur un papier jaune ses bulletins qui étaient d'un blanc un peu terne, pareil à celui sur lequel s'impriment les journaux à bon marché; grâce au jeu des couleurs, ce papier blanc encadré paraissait à peu près noir, et c'est ainsi qu'un certain nombre de membres de la gauche, se laissant prendre à cet artifice, ont voté contre la validation; placés au contraire sur du papier de journal, ces mêmes bulletins paraissaient très-blancs. Qui a imaginé ce procédé peu loyal? je n'en sais rien et je me contente de constater le fait.

« Quoi qu'il en soit, la Chambre des députés a constaté, en validant l'élection, que les bulletins de M. de Soland étaient valables. Que dire alors de la circulaire du préfet qui avait interdit aux présidents des bureaux électoraux de les recevoir? N'est-ce pas là une manœuvre parfaitement caractérisée? Je ne crois pas qu'il ait eu, même sous l'Empire, un acte de candidature officielle aussi caractérisé. »

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Dans l'hémicycle, où préside le cotonneux Philippoteaux, on continue à vérifier les pouvoirs. On commence à contester. M. Plessier discute M. de Soland, sous des prétextes divers, et parvient à faire ajourner l'adoption des conclusions qui sont favorables. Le gazetier parlementaire n'a rien vu, dans sa vie, de plus prétentieux et de plus burlesque que la tête, l'organe et l'éloquence de M. Plessier: c'est un Prud'homme déchaîné. Au Palais-Royal, il ferait recette. Quand on a bien vu et bien entendu M. Plessier, on a une idée complète et absolue de la médiocrité de notre digne Parlement. »

L'Union de l'Ouest fait suivre cette note des lignes suivantes :

« Il y a quelqu'un, cependant, de plus médiocre que M. Plessier; plus médiocre surtout, à part toute autre considération, sous le rapport des bienséances: ce sont les trois députés républicains de Maine-et-Loire, qui, sans vergogne, n'ont pas craint de voter ostensiblement contre un compatriote. Non-seulement ils ont voté contre, mais nous l'avons dit et nous le répétons, M. Benoist et M. Maillé (Alexis) se sont prodigués dans les couloirs en agitations de toute sorte pour recruter des voix contre M. de Soland.

Quant à M. Bury, son cas n'est guère plus honorable. Il y a eu, vraiment, quelque impudeur à lui à voter contre son collègue à cause de la couleur des bulletins, quand il est notoire que lui, M. Bury, a été élu avec des bulletins bien autrement sujets à critique, bien autrement reprochables et irréguliers. On les a produits, ces bulletins, à la commission de recensement, au 6^{me} bureau de la Chambre et à son rapporteur, qui comptait bien les exhiber en séance avec ceux de M. Spuller, si la majorité, inquiète de ces révélations, ne l'avait interrompu par les cris: Aux voix! Ils n'étaient pas bleus les bulletins de M. Bury; oh! non; il y en avait du plus beau jaune, et d'autres imprimés sur un format tellement minuscule, que ce n'étaient plus que des demi-bulletins. Ainsi, tous étaient parfaitement reconnaissables, les uns par la couleur, les autres par leur dimension anormale. Et M. Bury, en cette situation fort irrégulière, oubliant qu'il n'a eu que 292 voix de majorité relative, n'a pas craint de voter ostensiblement contre le député de la 1^{re} circonscription d'Angers, qui avait 2,034 voix de plus que son concurrent!

En vérité, cette affaire est bien propre à montrer une fois de plus qu'il ne faut attendre des républicains ni justice ni respect pour les plus élémentaires convenances: le coup du bulletin de couleur, imaginé et exécuté par M. le préfet Schnerb, les subterfuges habiles de M. Jules Guillon, les intrigues passionnées de MM. Benoist et Maillé et le vote indécent des trois républicains de

Maine-et-Loire, tout cela se vaut et fait honte à l'esprit démocratique. »

L'ÉLECTION DE LOUDUN.

Malgré les conclusions unanimes du 4^o bureau de la Chambre, la majorité s'est un peu fait tirer l'oreille pour valider l'élection de M. de Soubeyran dans l'arrondissement de Loudun.

Cette élection, que le bureau proclamait inattaquable, a été attaquée par le député de Tours, M. Rivière, qui a parlé de pression administrative, d'intimidation et de corruption. Notez que M. de Soubeyran a obtenu à Loudun une majorité de 2,500 voix.

Le député de Loudun a réfuté en quelques mots les griefs imaginaires ou grotesques élevés contre son élection. Son discours, ou plutôt sa brève et très-précise réponse, a eu raison d'allégations sans assistance.

Le rapporteur républicain, M. Devade, s'est empressé d'apporter son témoignage de tout le bureau à l'honorable M. de Soubeyran: « C'est à l'unanimité, a dit M. Devade, qu'après examen votre bureau a conclu à la validation de l'élection. Il maintient ses conclusions et repousse l'enquête. »

L'enquête a été repoussée et M. de Soubeyran est admis.

Le *Gaulois*, quoique républicain de bonne nuance, dit ceci :

« En terminant, M. de Soubeyran raconte qu'au cours de la période électorale il a fait condamner en police correctionnelle un individu qui l'avait diffamé, et que le diffamateur avait précisément choisi pour avocat M. Rivière. Tout s'explique, tout devient clair, et M. Rivière baisse le nez. »

Le *Journal d'Indre-et-Loire* ajoute :

« Voilà le fond du sac de ce pur parmi les purs, de ce libéral parmi les libéraux! Un intérêt ou une rancune! Bon avocat, qui perd toutes ses causes, mais qui essaye, comme dit le *Globe*, de venger ses clients condamnés. »

Ingrandes. — Nous empruntons au *Courrier d'Angers* les détails suivants qu'il a recueillis sur l'assassinat d'Ingrandes :

« Le 11 novembre, vers huit heures dix minutes du soir, M. Dufretais, propriétaire au château du Ménardeau (Loire-Inférieure), se promenait sur la route d'Ingrandes.

Tout à coup il entendit quelqu'un heurter contre un tas de pierres; puis il vit un homme s'enfuir au milieu des ténèbres. M. Dufretais rentre chez lui presque effrayé et ne put s'empêcher de faire part de sa rencontre.

Peu après, M^{me} Thibault alla chez Adélaïde Ferré acheter de la chandelle. En sortant elle trouva appuyé contre le mur de son habitation, à huit mètres environ de celle de l'épicière, un jeune homme qu'elle reconnut parfaitement. Elle lui adressa même ces paroles: « Te voilà donc au frais, Jules? »

Un domestique, du prochain tirage au sort, rencontra également le même individu qui lui dit: « J'irai avec les conscrits d'Ingrandes dimanche prochain. »

Ce prétendu meurtrier n'est âgé que de 17 ans. Il se nomme Jules Bernard, et habite chez ses parents, cultivateurs à Ingrandes. Il est réputé paresseux, sournois et voleur. »

CHATELLERAULT.

Un ouvrier de Châtellerault écrit au *Courrier de la Vienne* :

« Elle est jolie la prospérité républicaine! »

Lors du passage du maréchal de MacMahon à Châtellerault, il y avait cinq mille ouvriers à la manufacture; le nombre en a été depuis constamment réduit, et voici une mesure d'après laquelle il n'y aura plus que 1,500 ouvriers, à la fin du mois, dans cet établissement.

Un bon nombre de ces ouvriers exercent un petit commerce dont s'occupait la femme, et qui venait accroître les profits de la communauté.

Un ordre vient d'être donné à tous ces travailleurs — républicains ceux-là, pour-tant — d'avoir à opter, d'ici à la fin de la semaine, entre leur commerce ou leur position à la manufacture.

Ah! le beau et doux régime que celui de M. Hérault! »

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

DIMANCHE 20 novembre 1884,

Grande SOIRÉE inoptique, spirite, de science occulte et de sténographie mentale, par

E. BOSCO

Seul héritier du talent de son père. — Auteur du livre: LA PRESTIDIGITATION DE L'AVENIR.

Expériences démonstratives sur la magie. — Sténographie mentale par le nouveau *Pic de la Mirandole*, ITALO, âgé de 11 ans. — Expériences de M^{lle} ELISA.

(Voir affiches et programmes pour le détail.)

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LUNDI 21 novembre 1884,

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Charles Gabel, musique de Robert PLANQUETTE.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

BANQUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN

(ANONYME)

Capital: 3,200,000 francs, porté à quatre millions.

SIÈGE SOCIAL.

52, Chaussée-d'Antin, Paris.

Le Conseil d'administration informe MM. les actionnaires qu'il a décidé le payement d'un acompte sur le dividende de 1884, représentant 5 0/0 du capital versé.

En conséquence, il sera payé, à partir du 1^{er} décembre au siège social et chez les correspondants désignés à cet effet, un premier dividende de 12.50 à chacune des actions n^o 1 à 3,200, contre remise du coupon n^o 3.

Décompte net après déduction de l'impôt:

Pour les titres nominatifs... 12 12

Pour les titres au porteur... 11 62

A Saumur, chez MM. LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

RÉCRÉATIONS INTELLECTUELLES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus, prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désirerait donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n^o 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

M^{me} YVARD, professeur de piano, ancienne élève de M^{me} KERNEIS, et désignée par elle à M^{me} la Supérieure de la Retraite pour lui succéder au pensionnat, donne aussi des leçons en ville.

S'adresser chez M^{me} YVARD, montée du Fort, n^o 12, ou à la Retraite.

Plus d'ASTHME

SUFFOCATION et TOUX
Indication gratuite franco.
Ecrire à M. le C^{ie} CLERY à Marseille.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion,

névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés par l'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou

rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. N° 63,476: M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Curé N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉCLET, instituteur à Eybanças (Haute-Vienne).

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11. Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi: LA REVALESCIERE COLATAÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil tranquille aux personnes les plus agitées. — Biscuits ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1881.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 95	05	05	Comptoir d'escompte	1050			C. gén. Transatlantique	605	7 50	
3 % amortissable	86 75	05	05	Crédit de France	925			Canal de Suez	2310	10	
3 % amortissable nouveau	85 75	10		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1725			Société autrichienne	695	1 25	
4 1/2 %	114			Obligations foncières 1877	350			OBLIGATIONS.			
5 %	116 60			Obligations communales 1879	445			Est	390		
Obligations du Trésor	512			Obligat. foncières 1879 3 %	440			Midi	390		
Obligations du Trésor nouvelles	515	1 50		Soc. de Crédit ind. et comm.	698	75		Nord	394	75	
Dép. de la Seine, emprunt 1867	438	2		Crédit mobilier	715		12 50	Orléans	388		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507			Est	785	5		Ouest	389	50	
— 1865, 4 %	522			Paris-Lyon-Méditerranée	1780	40		Paris-Lyon-Méditerranée	390		
— 1869, 3 %	399	25		Midi	1320	25		Paris (Grande-Ceinture)	385		
— 1871, 3 %	397	3 50		Nord	2125	35	1	Paris-Bourbonnais	389		
— 1875, 4 %	510			Orléans	1400	60		Canal de Suez	563	75	
— 1876, 4 %	509			Ouest	831	25	1 25				
Banque de France	6175		150	Compagnie parisienne du Gaz	1650	10					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	omnibus.
7	15	express.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir,
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire. Le dimanche 20 novembre 1881, à midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après, Appartenant à M. ROBIN-MUSSET. 1^o En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Bagnaux, d'une contenance de 5 hectares environ; 2^o Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bordeaux. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire. Le dimanche 18 décembre 1881, à midi.

UNE MAISON

Sise au Carrefour, près le Chapeau, commune de Saint-Lambert. Avec cour et jardin contenant 71 ares 50 centiares, joignant M. Noise, le chemin vicinal, M. Régnier et M. Maréchal. Facilité de traiter avant l'adjudication, et délais pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS. (718)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UN APPARTEMENT Situé au 1^{er} étage, avec grand balcon, rue Nationale et place du Roi-René. S'adresser à M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale. (689)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'Ecole de cavalerie. Le samedi 26 novembre 1881, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de quatre chevaux réformés (carrière et manège), provenant de l'Ecole de cavalerie. Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (732)

A VENDRE

Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés. S'adresser à M. MARCHÉAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (670)

A VENDRE

Avec garantie, excellent CHEVAL DE CHASSE, exclusivement de selle, bai, dix ans, 1 mètre 58, beaucoup de sang, exceptionnel comme fond et vitesse, saute admirablement. S'adresser au bureau du journal.

FUSILS de chasse et Revolver, vers de tout système. Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGIARD, à Valence (Drôme). (Demandez le Catalogue.) (523)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (Joindre un timbre.) (522)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

A VENDRE

UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande de suite un garçon d'office. (722)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR. Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande:

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 4 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures:	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
	38	14.78	27	43	92	80	109

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc sachant bien écrire.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre. MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE. SARGET-GIRAULT 6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme. CHEMISES CONFECTIONNÉES Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES. Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres.

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES. Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en nacre.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES. Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODBT.